

Éclairage\_

## Urbanisme : des démarches simplifiées

P4

P6

Initiatives\_ Revaloriser  
les biodéchets

P7

Rencontre avec\_ Georgika Kobann,  
Un homme de piste





© Philippe Noiset

### Nadine Grelet-Certenais

Présidente de la Communauté  
de communes du Pays fléchois  
Maire de La Flèche

Le fil conducteur des politiques publiques menées par la Communauté de communes du Pays fléchois est celui de l'attractivité de nos territoires. Un fil que nous déroulons à travers nos choix en matière d'investissements collectifs, lesquels, dans un contexte de difficultés budgétaires pour les collectivités, sont autant de paris pour notre communauté de communes...

Paris relevés haut la main en 2023 : les jeux extérieurs de L'îlebulle notamment, ont ainsi permis de doubler la fréquentation de notre centre aquatique l'été dernier ; quant à la nouvelle déchetterie de la route des Molans, les nombreux usagers et nos agents se disent d'ores et déjà satisfaits de ce bel outil, qui marque une étape importante dans notre engagement en faveur d'une gestion toujours plus responsable de nos déchets...

Ce fil de l'attractivité, nous allons continuer à le dérouler en 2024, en poursuivant sur nos priorités : l'emploi, en soutenant et accompagnant les entreprises du territoire, et la santé.

Ainsi, un nouveau bâtiment blanc verra le jour dans la zone de la Bertraie pour permettre le développement d'une entreprise, avec une quarantaine de nouveaux emplois locaux à la clé.

Et parce que la pénurie de professionnels de santé n'épargne pas le Pays fléchois, qu'elle est une source d'inquiétude légitime pour nos habitants, nous fléchirons nos investissements cette année sur l'extension de la maison de santé de Villaines-sous-Malicorne.

Les besoins en santé sont une question sensible, cruciale pour l'avenir de nos communes : nous mobilisons l'ensemble des leviers - en termes d'attractivité du territoire, de dynamique à entretenir entre et avec les professionnels de santé - pour attirer demain de nouveaux praticiens médicaux et paramédicaux afin d'étoffer notre réseau de soins.

En 2024, la Communauté de communes du Pays fléchois conserve sa ligne directrice : celle d'une politique d'investissements qui réponde au double impératif de sobriété budgétaire et de service rendu à ses usagers et à ses habitants. ■

## 2024 : cap sur l'emploi et la santé en Pays fléchois



### en bref\_



### Le savez-vous ?

*Les coquilles vides d'huîtres, de moules, de palourdes et de bulots peuvent être déposées à la déchetterie de La Flèche toute l'année. Elles seront ainsi valorisées avec les gravats, au lieu d'être incinérées avec les déchets ménagers.*

+ d'info sur [www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr)

### Accueil de loisirs : ouverture d'un second site à La Flèche

De nombreux enfants se rendent dans les accueils de loisirs du Pays fléchois à chaque période de vacances scolaires. Pour garantir de meilleures conditions d'accueil, un nouveau site ouvre à La Flèche à partir des vacances de février. Les enfants seront répartis sur les écoles Pasteur ou Léo-Delibes selon leur lieu de scolarisation. Les autres accueils de loisirs situés à Clermont-Créans, Oizé et Villaines-sous-Malicorne restent inchangés.

+ d'infos sur [www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr)

## IL L'ADIT



## LE 10 JANVIER

« *L'économie doit rester notre priorité avec tous les fondamentaux qui renforcent l'attractivité du territoire : le logement, les services d'accueil des enfants et la santé.* » \_

Laurent Hubert, premier vice-président du Pays fléchois, lors des vœux à la population.

## L'ACTU EN CHIFFRE

**7628**

## DU 9 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE

Depuis son ouverture le 9 octobre dernier, 7628 utilisateurs se sont rendus à la nouvelle déchetterie du Pays fléchois située route des Molans à La Flèche. Preuve de l'attrait de ce nouvel équipement.

+ d'info sur [www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr)

**464**

464 habitants du pays fléchois utilisent l'application de covoiturage Klaxit. Pour chaque trajet, des aides permettent d'offrir la gratuité aux passagers et de verser 2 à 3 € par passager aux conducteurs.

**16**

Cette année encore, le pays fléchois était très animé à l'occasion des fêtes de fin d'année avec notamment seize marchés de Noël sur le territoire.

+ d'info sur [www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr)

## LES MOTS

# Semaine de l'industrie

Cette année, six entreprises ont ouvert leurs portes lors la semaine de l'industrie. L'occasion pour les visiteurs de découvrir les savoir-faire locaux et les métiers qui recrutent.

## EN IMAGES

**LE 13 DÉCEMBRE • À VILLAINES-SOUS-MALICORNE**

Les enfants de l'accueil de loisirs situé à Villaines-sous-Malicorne ont confectionné des cartes de vœux qu'ils ont livrées à plus d'une vingtaine de personnes âgées. L'association des Aînés ruraux avait sélectionné les personnes les plus isolées du village pour les recevoir.

+ d'infos sur [www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr)

**LE 16 DÉCEMBRE • À LA FLÈCHE**

Casques de réalité virtuelle pour une balade en traîneau magique et montages photos avec le père Noël et ses lutins étaient au programme de l'animation proposée par l'Espace multimédia pour entrer dans l'univers de Noël et de l'hiver.

**LE 27 DÉCEMBRE • AU CENTRE AQUATIQUE L'ILÉBULLE**

Le centre aquatique l'Ilébulle s'est animé pour fêter Noël. Initiation à la nage sirène, structure gonflable et pêche submergée ont attiré de nombreux jeunes nageurs.

# Urbanisme : Les démarches simplifiées



© Philippe Noisette

L'aménagement d'un abri de jardin, le changement de fenêtres ou encore la construction d'une extension imposent de respecter les règles en vigueur sur le territoire.

**Depuis peu, le Pays fléchois propose un service en ligne pour le dépôt de toutes les demandes d'urbanisme, sur l'ensemble des communes.**

Tout type de travaux modifiant l'aspect extérieur du domicile est soumis à une autorisation d'urbanisme : déclaration préalable ou permis de construire, selon la nature du projet et son emprise. « Cela permet de vérifier que les règles en vigueur sont bien respectées », explique Gaëlle Lavaud, responsable du service Autorisation du droit des sols (ADS) de la Communauté de communes.

Le remplacement d'une fenêtre en bois par du PVC, la création d'une fenêtre de toit, la pose d'une clôture ou le montage d'un abri de jardin par exemple, nécessitent une déclaration préalable. En revanche, des travaux de plus grande ampleur peuvent nécessiter un permis de construire.

## TEMPS D'INSTRUCTION

« Le premier interlocuteur est la mairie du domicile pour s'informer sur les démarches à réaliser », insiste Gaëlle Lavaud. La demande peut ensuite être déposée sur le guichet unique des demandes d'urbanisme en ligne du Pays fléchois, lancé en décembre dernier, pour être instruite par la Communauté de communes.

Ouverte aux professionnels comme aux particuliers, cette plateforme permet un dépôt dématérialisé 7j/7 et 24h/24, depuis chez soi et facilite le suivi du dossier.

Les demandes d'information et l'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement via ce guichet numérique, les échanges avec l'administration passant par mail.

La réponse sera ensuite délivrée par la mairie concernée, dans un délai d'un mois pour une déclaration préalable, de deux mois pour un permis de construire, hors contraintes particulières.

« Ce temps administratif est nécessaire pour respecter toutes les étapes de la procédure », estime Gaëlle Lavaud. Les instructeurs de l'Urbanisme sont en effet amenés, selon les cas, à consulter de nombreux services et partenaires internes voire extérieurs à la collectivité (Eau et assainissement, Architecte des Bâtiments de France, Enedis...) avant de délivrer un avis étayé. ■

[Accès au service via le site de la Communauté de communes du Pays fléchois, www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr), onglet "Cadre de vie".

# Se mettre en conformité

**Par méconnaissance de la réglementation, des usagers peuvent se trouver en infraction par rapport aux règles d'urbanisme. Une situation à régulariser au plus vite pour éviter toute difficulté, en particulier à la vente d'un bien.**

Être en infraction avec les règles d'urbanisme peut entraîner des déconvenues au moment de la vente d'un bien et au minimum rendre la situation complexe. « *Le notaire sera amené à demander des justificatifs en l'absence desquels la situation devra être régularisée* », explique la responsable du service ADS de la Communauté de communes.

## 90 JOURS POUR DÉCLARER

Une demande d'autorisation d'urbanisme doit dans ce cas être adressée à la commune qui procèdera à son étude et permettra ou non sa régularisation. Dans le cas contraire, une amende voire une astreinte financière par jour de retard peut être appliquée.

Le délai de prescription des infractions concernant la réalisation de travaux

sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue est de six ans. Ce délai démarre une fois les travaux totalement achevés. Au-delà, il n'est plus possible de faire l'objet de poursuites pénales.

À noter : pour certains travaux une déclaration est à réaliser auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant leur achèvement. Celle-ci permettra de calculer la taxe d'aménagement à acquitter en fonction de plusieurs critères. « *La surface de plancher créé dans le cas d'une extension par exemple, la taille du bassin de la piscine ou encore le nombre de places de stationnement supplémentaires* », précise Gaëlle Lavaud.

+ d'infos sur [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr) onglet "Logement" puis "Urbanisme"



Finitions du bardage du bâtiment blanc, zone de la Bertraie à Villaines-sous-Malicorne.

© Philippe Noiset

## 3 QUESTIONS À



**Nicolas Chauvin,**  
Vice-président en charge  
de l'Environnement

## Le guichet unique des déclarations d'urbanisme en ligne n'est pas tout à fait une nouveauté pour le Pays fléchois...

*En effet puisque l'État nous avait désigné intercommunalité pilote depuis le début de l'année 2020. Le guichet numérique de La Flèche avait été élargi deux ans plus tard aux communes du Lude et de Montval-sur-Loir. Désormais, ce sont toutes les communes de trois intercommunalités qui en bénéficient : Pays fléchois, Sud Sarthe et Loir-Lucé-Bercé.*

## Quel est son principal atout ?

*Pour les utilisateurs, notamment professionnels, c'est une réelle avancée. Tous les dossiers des notaires, maîtres d'œuvre, architectes sont déjà numérisés. C'est donc très simple pour eux de déposer leurs pièces et pour notre service instructeur de les adresser aux interlocuteurs concernés. Il y a un gain de temps d'autant qu'il est plus facile ensuite de suivre l'avancée de l'instruction via le guichet numérique.*

## Et concernant les particuliers ?

*Pour eux aussi la démarche est simplifiée : plus besoin de déposer des pièces en plusieurs exemplaires et de multiplier les photocopies. Pour autant, le guichet unique ne se substitue pas à l'accompagnement des demandeurs : chaque mairie reste l'interlocuteur privilégié pour toute demande d'information. Les personnes qui le souhaitent peuvent par ailleurs toujours utiliser les formulaires papier. ■*

## LES INFOS EN +

### LES DÉMARCHES EN LIGNE

Le guichet numérique pour les démarches d'urbanisme permet de déposer les déclarations préalables, demandes de permis de construire, de démolir, d'aménager et de suivre l'avancement de son dossier.

### Panneau de chantier

La pose d'un panneau de chantier visible est obligatoire avant le démarrage des travaux. Il doit mentionner notamment la date de délivrance du permis, son numéro, la nature du projet et la superficie du terrain.

### 2500

Au 1<sup>er</sup> décembre, le service Autorisation du droit des sols du Pays fléchois avait instruit 2 500 demandes de permis de construire ou de déclarations préalables.

### Un outil commun

Le guichet unique des demandes d'urbanisme en ligne est commun à trois intercommunalités : le Pays fléchois, Sud Sarthe et Loir-Lucé-Bercé, soit 57 communes.



La Communauté de communes vend des composteurs aux habitants pour valoriser les biodéchets.

© Freepik

## Revaloriser les biodéchets

**Les collectivités ont l'obligation de proposer aux habitants des moyens de gestion des biodéchets. Si des solutions sont déjà mises en place depuis plusieurs années sur le territoire, le Pays fléchois souhaite développer de nouvelles actions.**

« En Pays fléchois, les biodéchets représentent 30 % des ordures ménagères qui sont incinérées, annonce Nicolas Jariais, responsable du service Propreté urbaine et valorisation des déchets. Cela entraîne des conséquences économiques et écologiques. Pourtant des moyens simples existent pour valoriser ce type de déchets. » Les biodéchets sont des détritrus non dangereux et biodégradables du jardin mais aussi alimentaires ou de cuisine. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi contraint les collectivités à proposer aux habitants des moyens de traitement direct de ces déchets. À ce stade, si les contraintes ne pèsent que sur les

collectivités et les professionnels, il est important que les particuliers s'impliquent.

La Communauté de communes met déjà en place des solutions pour les habitants. Depuis 1999, le Pays fléchois propose deux types de composteurs individuels : un de 400 litres à 20 € et un de 600 litres à 25 €. « Les habitants peuvent également fabriquer leur composteur à partir de palettes ou tout simplement créer un tas de biodéchets dans le fond de leur jardin », poursuit le responsable.

Le compost peut ensuite être utilisé pour enrichir la terre du jardin.

« Nous avons conscience que cette solution ne convient pas à tous, en particulier aux personnes ne disposant pas de jardin par exemple. »

La Communauté de communes a installé d'autres aménagements sur le territoire dont quatre composteurs collectifs au pied d'immeubles de Sarthe habitat. « Les habitants jouent le jeu et les résultats sont positifs », confie Nicolas Jariais.

La collectivité souhaite désormais proposer de nouveaux dispositifs de valorisation des biodéchets. Elle a notamment répondu à un appel à projet de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour étudier les solutions de compostage adaptées au territoire et obtenir des financements. ■



Petits et grands peuvent découvrir le métier de ferronnier lors des portes ouvertes de la forge à Arthezé.

## Découverte de la forge d'Arthezé

**La forge d'Arthezé ouvre ses portes au public un dimanche par mois. Les membres de l'association souhaitent faire découvrir ce patrimoine local et en faire profiter la commune.**

Il est difficile de dater la forge située à Arthezé. « Nous savons que son bâtiment a été construit avant 1914 mais nous avons trace de son activité avant 1732 », détaille Murielle Lejeune, propriétaire de la forge depuis 1995. L'activité professionnelle de la forge a cessé en 1990. Vingt ans plus tard, l'association La forge est créée pour valoriser ce patrimoine local. Elle a repris son activité en novembre dernier après cinq ans de sommeil.

« Le premier dimanche de chaque mois, nous proposons des démonstrations dans la forge avec Pascal Poirrier, ferronnier d'art et les membres de l'association », explique la propriétaire des lieux.

Une réouverture attendue puisqu'environ 180 personnes s'y sont rendues le premier week-end.

« Nous accueillons beaucoup de personnes âgées désireuses de faire découvrir à leurs petits-enfants ce qu'ils ont connu durant leur enfance, mais aussi des plus jeunes qui s'intéressent à l'artisanat », poursuit-elle.

L'association La forge souhaite également en faire profiter la commune et réalise un portail en fer forgé pour le cimetière.

« Il symbolise l'arbre de la vie et devrait être prêt pour septembre, annonce Murielle Lejeune. Les visiteurs peuvent suivre son évolution. »

Ouverture de la forge chaque premier dimanche du mois de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

+ d'infos sur la page [f](#) @La Forge d'Arthezé.



Georgika Kobann est le cofondateur du cirque Arlette Gruss.

© DR

# Un homme de piste

**Georgika Kobann est le cofondateur et le patriarche du cirque Arlette Gruss. Portrait de cet ancien dompteur de fauves qui a trouvé une tranquillité à La Fontaine-Saint-Martin avec ses animaux.**

**11 février 1943 :** naissance en Algérie

**1962 :** arrivée en France

**1967 :** rencontre avec Arlette Gruss

**1970 :** premier contrat de dompteur de fauves

**1985 :** création du cirque Arlette Gruss

**1999 :** dernier numéro de dompteur

C'est en 1947, en Algérie, que Georgika Kobann découvre le métier de dompteur de fauves. « J'avais 4 ans, mon père m'a emmené au cirque et j'ai été charmé par la beauté des panthères », se souvient-il. Quinze ans plus tard, lors de son arrivée en France, il devient garçon de cage. « Il fallait nettoyer les cages, soigner et nourrir les animaux. J'ai appris à les connaître. » En 1967, il rencontre Arlette Gruss. « J'étais un homme d'animaux et elle m'a fait devenir un homme de piste : saluer, se tenir droit, être un artiste. » Au bout de trois ans, il décroche son premier contrat comme dompteur. « Au départ, le public me stressait plus que les fauves », sourit-il. Au fil des spectacles, il gagne le respect du public et de ses pairs. « En 1984, alors que nous parcourions l'Europe, Arlette m'a proposé de créer notre cirque, explique Georgika Kobann. Nous avons commandé un chapiteau et deux camions que je possède toujours. Nous avons fabriqué nous-mêmes les gradins. » Un an plus tard, le cirque Arlette Gruss est né. « Nous avons fait beaucoup

de sacrifices mais aujourd'hui, nous comptons 120 personnes, plus de 45 semi-remorques et nous avons l'un des plus gros chapiteau d'Europe », présente fièrement l'octogénaire.

## Une tranquillité en Sarthe

Au début des années 90, un ami lui fait visiter une ancienne scierie en vente à La Fontaine-Saint-Martin. « J'ai eu le coup de foudre pour cet endroit, assure Georgika Kobann. On a dû y mettre beaucoup d'huile de coude mais nous y avons trouvé une tranquillité pour nous et nos animaux. Nous sommes devenus Sarthois d'adoption. » Aujourd'hui encore, le cirque Arlette Gruss qui fêtera ses 40 ans l'année prochaine, est basé dans la commune. « Nous y créons et répétons nos numéros entre deux saisons, explique le patriarche. C'est aussi là que nos animaux prennent leur retraite. On ne les vend pas, on les garde jusqu'à la fin. Ils trouvent ici tout ce dont ils ont besoin pour être heureux. » Cette année, le cirque terminera sa saison les 7, 8 et 9 juin à Angers. ■

## \_AGENDA

**Du 15 au 27 février •**

**Malices au Pays**

À La Flèche.

Malices au Pays, le festival jeune public du Pays Vallée du Loir est de retour à La Flèche, avec du théâtre, un concert, deux projections au cinéma et une sélection de livres.

+ d'infos sur

[www.pays-valleeduloir.fr](http://www.pays-valleeduloir.fr)

**Samedi 16 mars •**

**Forum des jobs saisonniers**

Espace Gambetta.

De 13h30 à 17h.

Les jeunes de 16 ans et plus pourront rencontrer gratuitement des recruteurs mais aussi consulter des offres d'emplois, recevoir des conseils pour postuler, des infos pratiques et des bons plans (hébergement, transports...).

+ d'infos sur [www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr)

**Vendredi 22 mars •**

**Soirée Zen**

Centre aquatique L'îlebulle.

De 20h à 22h.

Soirée de détente dans une ambiance zen avec au programme des séances de massage, réflexologie, yoga, sophrologie, watsu et baptêmes de plongée.

entrée : 5 € - prestation : 7 € (sur réservation à partir du 11 mars)

+ d'infos sur [www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr)

**auFIL** Le Journal du Pays fléchois

**Directrice de publication** Nadine Grelet-Certenais **Rédaction** Service Communication du Pays fléchois **Conception-réalisation** Service Communication du Pays fléchois **Photos** Communauté de communes du Pays fléchois, Philippe Noisette, Freepik, Association La Forge et Cécilia André photographie **ISSN** 1638-1009 - Dépôt légal à parution **Impression** Numeriscann **Tirage** à 14 200 exemplaires **Édition** n° 96 - février / mars 2024

Au quotidien, c'est nous.



Julia,

maître-nageur au centre aquatique L'Îlébulle,  
sécurise votre baignade.

© Cécilia André photographie

ARTHEZÉ • BAZOUGES-CRÉ-SUR-LOIR • BOUSSE • CLERMONT-CRÉANS • COURCELLES-LA-FORÊT  
CROSMIÈRES • LA CHAPELLE D'ALIGNÉ • LA FLÈCHE • LA-FONTAINE-SAINT-MARTIN  
LIGRON • MAREIL-SUR-LOIR • OIZÉ • THORÉE-LES-PINS • VILLAINES-SOUS-MALICORNE

Communauté de communes du Pays fléchois • Courrier : Espace Pierre-Mendès-France 72200 La Flèche  
Accueil : Centre administratif Jean-Virlogeux - rue Fernand-Guillot 72200 La Flèche • 02 43 48 66 00  
contact@cc-paysflechois.fr • Ouvert du lundi au vendredi 8h30 (9h le jeudi) - 12h et 13h30 - 17h30 [www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr)



Pays fléchois  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES